



« France Prairie » le nouveau label pour les semences pour prairies

Le monde des fourrages, regroupé au sein de l'AFPF*, lance le Label « France Prairie » pour les mélanges de semences pour prairies. Ce label porté par les sacs de mélanges de semences est la garantie pour les éleveurs de bénéficier de l'expertise française en matière de composition des mélanges. Il apporte l'assurance que le choix des espèces est adaptée aux types de sols et aux modes d'utilisation souhaités et que les variétés utilisées sont productives, résistantes aux maladies et de bonne qualité.

Compte tenu des impératifs économiques de l'élevage et de l'orientation de la nouvelle PAC, il est plus que jamais important de pouvoir valoriser les surfaces en herbe. Dans ce cadre, la qualité des semences est primordiale, encore faut-il avoir les informations disponibles et accessibles pour bien choisir. Le label France Prairie apporte cette information directement sur le sac de semences en s'appuyant sur les référentiels techniques élaborés et partagés depuis plusieurs années par les différents intervenants du monde des fourrages et l'AFPF (Guide des préconisations agronomiques pour les mélanges de semences pour prairies en France, Herbe-book, Catalogue français des variétés).

La traduction de l'expertise technique française

Sur la base de ces référentiels, des règles de choix des espèces, des variétés et de compositions ont été définies par des experts des différents organismes de conseils membres de l'AFPF (Arvalis-Institut du végétal, GNIS, Institut de l'élevage, BTPL...). Pour chaque mélange « France Prairie » les éleveurs disposent ainsi d'une information fiable sur les milieux et les modes d'utilisation pour lesquels les semences sont adaptées.

Le choix des variétés s'appuie sur la connaissance du réseau français d'inscription des variétés. Cela permet d'assurer aux éleveurs un fond prairial constitué des meilleures variétés adaptées aux conditions de milieux existant en France, résistantes aux maladies et productives.

Sept semenciers s'engagent

Les semenciers qui se sont engagés dans la démarche proposent des mélanges de semences à la commission d'agrément de l'AFPF qui vérifient tout d'abord que les compositions respectent les règles du cahier des charges. Une fois le mélange accepté, l'AFPF surveille ensuite par rapprochement avec le Service Officiel de Contrôle et de certification des semences (SOC), que les mélanges labellisés France Prairie suivent bien la composition annoncée.

Sept semenciers fourragers se sont engagés dans cette démarche de labellisation et proposeront leurs premiers mélanges pour les semis de prairies cet été.

Les mélanges labellisés et leurs utilisations sont répertoriés sur le site franceprairie.fr.

*Association Française pour la Production Fourragère